

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-073

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_073-DE



L'an deux mille vingt-quatre
Le deux juillet à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves
GOUGNE, 1^{er} Vice-Président.
Date de convocation : 26 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	21
Votes	25

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Pascale CHAPOT, Raphaëlle GUERIAUD, Marilyne SEON, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX

PROCURATIONS :

Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne RIBERON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Véronique MERLE donne procuration à Patrick BERRET
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christèle CROZIER

CULTURE

**Approbation des tarifs
de la billetterie cinéma
et du service de
restauration légère
"pause-grignote"**

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER du CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail Culture du 30 mai 2024 et de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 4 juin 2024,

Chaque saison, les tarifs de la billetterie cinéma et du service de restauration légère assuré les soirs de spectacles nommé « Pause-Grignote », font l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire pour pouvoir être applicables.

En raison de l'inflation constatée en 2024, il est proposé d'augmenter d'environ 3% tous les tarifs, sur la saison 2024-2025 (voir grille tarifaire ci-jointe).

Certains montants, étant fixés par des partenaires institutionnels et ne relevant pas directement de notre compétence, se verront exemptés de hausse tarifaire et pourront avoir une évolution ultérieure en fonction des partenariats. Ces modifications spécifiques feront l'objet de conventionnement (ex : dispositifs scolaires cinéma, GRAC, CNC, festival Télérama...).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_073-DE



Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le **05 JUIL. 2024**

Notifié ou publié
le **05 JUIL. 2024**

Le Président

VALIDE la nouvelle grille tarifaire 2024-2025 de la billetterie cinéma et du service de restauration légère "pause-grignote", applicable à compter du 4 septembre 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 5 JUILLET 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le 1^{er} Vice-Président,
Yves GOUGNE



CINEMA		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	TARIFS 2023-24	TARIFS 2024-25	OBSERVATIONS
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,40 €	+ 0,20€ en 2020-21
	Tarif réduit	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,40 €	+ 0,20€ en 2020-21 / également appliqué dans le cadre du Pass Culture
	Tarif enfant (- 14 ans)	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,40 €	+ 0,20€ en 2020-21
	Tarif unique pour les séances	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
Ciné Karaoké				9,00 €		
Chèque GRAC rouge	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	Tarif fixé par le GRAC	
Chèque GRAC noir	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,50 €	Tarif fixé par le GRAC augmenté en janvier 2024	
Pass Temps Libre	5,00 €	5,00 €	4,00 €	4,00 €	l'abonnement panaché ciné-spectacle avec le service solidarité	
Pass-Ados	2,60 €	2,60 €	2,60 €	2,60 €	En accord avec le service jeunesse (révisé en 2015)	
Collège au Cinéma	2,50 €	2,50 €	3,00 €	3,00 €	Tarif fixé par le Département	
Lycée au Cinéma	2,50 €	2,50 €	3,00 €	3,00 €	Tarif fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes	
Groupe scolaire	2,50 €	2,50 €	3,00 €	3,00 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"	
De La scène à l'écran			3,00 €	3,00 €	Nouveau dispositif en lien avec la prog spec scolaire depuis 2023	
Séance à la demande	3,50 €	3,50 €	4,00 €	4,00 €	a déjà augmenté de 0,50 cts l'année dernière	
Billet Solidarité (Resto du Cœur...)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	fixé par les Resto du Cœur	
Pass-Région	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	4€ débité sur le Pass + 1 € à payer par le jeune pour compléter	
Formule Abonnement	49,00 €	49,00 €	49,00 €	51,00 €	1€ en plus en 2020-21 pour 10 entrées valables 1 an (soit 4,90 € la place)	
Nuit du Cinéma	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,40 €	indexé sur le tarif réduit	
Les Toiles des Mômes (organisé par le GRAC)	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,60 €	Tarif unique pratiqué dans le cadre du festival	
Majoration Animation / Atelier / Ciné-Conférence	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels	
Chèque KDO					application des tarifs en vigueur	
Projection 3D	1,00 €	1,00 €	1,00 €	X	N'EXISTE PLUS appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels pour l'utilisation des lunettes	
Exonérations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs groupes scolaires & centre de loisirs	
Tarif spécifique pour les communes et les CCAS de la Copamo			4,00 €	4,00 €		
Festival Télérama			4,00 €	4,00 €	Tarifs fixés par Télérama	
Tarifs Evénements nationaux (imposés)	Rentrée / Printemps & Fête du ciné & Festival Télérama	NC	NC	NC	voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005	
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,80 €	accessibles aux porteurs de la carte CNAS
	Place à l'unité / Tarif réduit	3,90 €	3,90 €	3,90 €	4,00 €	
	Palce à l'unité /	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,30 €	
	Abonnement 10	37,00 €	37,00 €	37,00 €	38,00 €	
SPECTACLES SCOLAIRES		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	TARIFS 2023-24	TARIFS 2024-25	
Place vendue à l'unité	Maternelles / Primaires	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,70 €	inchangé depuis 2016 & incluant 1€ pour participataion transport / COPAMO
	Collèges	6 €	6 €	6 €	6,20 €	inchangé depuis 2016
	Lycée	9 €	9 €	9 €	9,30 €	réajusté en 2019-20 / accessible avec le Pass-Région
	PASS TEMPS LIBRE	6 €	6 €	6 €	6,00 €	En accord avec le service solidarité
PAUSE-GRIGNOTTE		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	TARIFS 2023-24	TARIFS 2024-25	
RESTAURATION LEGERE	selon la formule	5 €	5 €	5 €	5,50 €	Cf Délibération 105/19 du Conseil Communautaire du 17 déc 2019
		7 €	7 €	7 €	7,00 €	
		9 €	9 €	9 €	10,00 €	
BOISSONS	Bière (bouteille / 33cl)	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €	
	Viognier (verre / 12,5 cl)	3 €	3 €	3 €	3,50 €	
	Vin (verre / 12,5 cl)	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3,50 €	
	Jus de fruit (verre / 20cl)	2 €	2 €	2 €	2,00 €	
	Bouteille d'eau (50 cl)	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
	Bouteille vin rouge				12,00 €	
	Bouteille vin blanc				14,00 €	
Thé/Café	1 €	1 €	1 €	1,00 €		